N° 3605 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 21 Décembre 1899

LA PATRIE DE ROUBAIX-TOURCOING

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 38

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Journal Républicain Quotidien

Téléphone

M. CHAMBERLAIN et Guillaume II

Le chatelain d'Highburg a pour son moindre défaut une infatuation sans bornes, doublée d'une indiscrétion sans limites. Il voudrait bientôt nous faire croire qu'il a réglé, de pair à compagnon avec Guillaume II, les destinées du monde.

M. Chamberlain méprise beaucoup le continent; mais le tact continental le plus élémentaire lui aurait persuadé de garder pendant quelque temps le silence, après son entrevue avec l'empereur d'Allemagne, d'attendre au moins que Guillaume II fut rentré dans ses Etats.

Celui-ci avait à peine pris congé de la reine Victoria, que le Chamberlain, gonflé de son importance, passait pardessus ses rives, renversait digues et ponts et inondait le monde de son éloquence limoneuse.

Il aurait dû, au contraire prendre toutes ses mesures avec le plus grand soin, pour que l'idée ne pût venir à personne qu'il avait puisé dans sa conversation avec l'empereur quelque prétexte de semontrer encore plus insolent qu'à l'ordinaire.

Il aurait dû se taire et rentrer dans le vide immense de son âme les paroles qu'il venait d'entendre et réfléchir, pendant quelques jours, sur cette étonnante fortune qui inéfait arrivée.

En manquant à cette règle de la bienséance, autant que de la politique, il a manqué grossièrement à ce qu'il devait à l'empereur Guillaume II et à sa propre souveraine. Mais cet insulaire, doublement insulaire, plus isolé par les circonvolutions de son jingoisme pédanesque, que par les flots de la mer qui entoure sa patrie, n'est pas accessible aux idées et aux sentiments de la civilisation continentale.

Certes, personne ne croire sérieusement qu'il ait tiré de l'entrevue de Windsor l'idée et la matière de son dernier discours; mais il s'est arrangé de telle sorte qu'il a pu emprunter quelque chose de l'autorité de son auguste interlocuteur pour donner plus de poids à ses insultes et à ses menaces. C'est une sorte de flibusterie plus audacieuse infiniment que celles où a déjà été mêlé le complice de Jameson, et cette dernière flibusterie appartient bien en propre à M. Chamberlain seul, elle est le produit direct de son génie; car on a toujours remarqué que l'empereur Guillaume II avait parlé avec considération de notre pays chaque fois qu'il a eu à en parler; même, il provoquait exprès des occasions de montrer qu'il tenait dans l'estime où il doit être tenu, le nom de la France et de la République française.

L'impertinence de M. Chamberlain ne s'adresse pas à nous seulement, mais à tout le monde, quand il affecte de distribuer à sa fantaisie les alliances et de classer les nations et les races, des deux côtés de l'Atlantique, l'es unes dans un sens et les autres dans un autre. Il voudrait sonifier la guerre civile sur la terre entière, comme il l'a soufflée dans les champs de l'Afrique australe. Et toute cette intempérance de langage, cet affolement de l'orgueil personnel, quand il vient de sortir de son tête-à-tête avec l'empereur Guillaume II !

C'est par de tels traits que les hommes se révèlent jusqu'au fond de l'âme. Celui-ci s'est révélé cuistre. La presse allemande a été unanime à le rappeler à une plus exacte appréciation des mots et des choses. La presse autrichienne et l'italienne se sont jointes à l'allemande. Mais M. Chamberlain, don Quichotte d'outre-Manche, n'est pas gêné pour partir en guerre contre tous les journaux, et comme il sait où a cette nations et les race, il sait aussi distinguer entre la presse et les peuples.

La presse des deux mondes, dit-il, n'est qu'une expression erronée de la conscience générale, et peu lui importe s'il a contre lui tous les journaux, pourvu qu'il ait avec lui les peuples et les gouvernements !

L'empereur Guillaume II doit se rappeler, comme un de ses plus beaux succès d'opinion, l'idée qu'il eut de lancer au vieux président du Transvaal cette dépêche qui arrêta, une première fois, l'invasion. Quels bravos ! Quels concert d'approbation monta vers lui de tous les honnêtes gens du monde ! Peu de souverains ont eu une heure pareille dans leur histoire. Ce n'était rien qu'une phrase, un mot, mais ce fut comme le *veto* d'un Jupiter tonnant. Guillaume II s'est apparu ce jour-là, le protecteur de la paix du monde, le sauveur de l'indépendance des deux petites républiques sœurs, auxquelles tout l'univers s'intéresse. Pourquoi quitter ce rôle, et qui admettra jamais qu'il ait voulu, en se prenant une part, diminuer l'impopularité mondiale, dont est justement accablé l'instigateur d'une guerre stupide et le chef des ravageurs du Sud-Africain ?

Tout ce qui peut se faire de bon et d'utile pour la culture du continent africain peut et doit se faire désormais sans la guerre et ne peut absolument pas se faire par la guerre. Les plans de fédération britannique, comme les conçoivent Charles Beresford et Rosebery, et combien d'autres bons Anglais ! ne participent nullement de l'impérialisme violent et borné de M. Chamberlain. Le Message même de la reine, que nous avons le récemment, n'autorise pas, en fait et en principe, une guerre de rapt et d'arbitraire.

Les Républiques du Transvaal et de l'Orange se prétaient d'elles-mêmes à toute forme de combinaison et d'arrangement pour la paix et le bon ordre de l'Afrique australe. Les chemins de fer qui intéressent la Rhodésie, le Transvaal, le Natal, les colonies portugaise et allemande ne pourront être exécutés et construits que par les actes de la reine, et il en est de même pour toutes les autres questions; c'est pourquoi il faudrait revenir immédiatement aux solutions pacifiques, au lieu de les ajourner après une guerre inutile, dont toute la responsabilité doit rester au mauvais génie de l'impérialisme anglais.

Hector DEPASSE.

La défense des colonies

La commission du budget vient d'être saisie d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 6.407.600 francs, pour la mise en défense des certaines colonies.

Au printemps dernier, pendant la période de tension politique et alors qu'on pouvait s'attendre à une guerre possible avec l'Angleterre, des dépenses militaires furent engagées.

Une partie de ces dépenses sont couvertes par les allocations accordées par le Parlement, mais il en est quelques-unes qui ont besoin d'une ratification des Chambres et d'autre part, des dépenses supplémentaires sont aujourd'hui nécessaires.

Dans l'exposé des motifs, les indications suivantes sont données :

« Le Département des Colonies a dûtes préoccuper, au moment de la tension politique de l'hiver dernier, de l'utilisation éventuelle des ressources qu'offrent, dans leur population indigène ou créole, nos colonies de l'Afrique et de l'Indo-Chine. D'autre part, il a dû préparer l'appel des contingents locaux de nos vieilles colonies, dans le but d'accroître leurs moyens de défense.

C'est pour ces motifs qu'un personnel d'officiers, de sous-officiers et d'hommes de troupes européens a été envoyé de France au Sénégal et à la Réunion, pour encadrer complètement et instruire les effectifs provenant des nouvelles levées ou de l'appel des réserves.

Des appels de ce genre, avec périodes d'instruction restreintes, ont eu lieu au Sénégal.

Deux bureaux de recrutement, pour la levée éventuelle des classes créoles, ont été créés à la Martinique et à la Guadeloupe sur des bases analogues à celles adoptées pour le bureau de la Réunion, qui fonctionne d'une manière satisfaisante depuis 1896.

En outre, il a été reconnu indispensable de maintenir en permanence à la Martinique, pour la défense de l'île, le complément de troupes qui y avait été envoyé temporairement au mois de mai 1898, lors du conflit dispano-américain (renforcement des trois compagnies existantes, création d'une quatrième compagnie et de deux nouvelles batteries à pied).

***

Le projet de loi comporte un crédit de 81 000 francs pour les dépenses du *service de santé*, des officiels supplémentaires ayant été envoyés au Sénégal, à la Réunion et dans nos colonies des Antilles.

Les vivres et les fourrages donnent lieu à une dépense supplémentaire de 292,600 francs. Le *Matériel de campement et de couchage* nécessite un crédit additionnel de 54.000 francs.

Les dépenses militaires du Soudan sont fixées à 3 millions, destinés à faire face aux mesures prises pour mettre le Soudan à même de secourir les colonies voisines en cas la guerre. Des envois d'officiers et de sous-officiers ont eu lieu et on a expédié dans cette région environ 400 tonnes de matériel de guerre et d'approvisionnements en vivres et en munitions. Des troupes auxiliaires ont été créées pour garder les frontières.

Les dépenses militaires de l'Indo Chine ne comportent actuellement qu'une addition de crédit de 1.411.000 francs.

On sait qu'au début de l'année, le gouvernement a dû faire occuper la baie de Kouang-tchéou-Wan par un bataillon d'infanterie et une batterie de montagne.

Ces effectifs avaient été prélevés sur les troupes du Tonkin. On a dû les remplacer par des unités de même importance dans cette colonie.

Enfin l'exécution des travaux de défense du cap Saint-Jacques ont occasionné d'assez fortes dépenses.

Ces travaux ont pour but de protéger l'entrée de la rivière de Saïgon, un des deux points stratégiques de notre côte indochinoise.

L'autre point est à Haiphong, à l'entrée du fleuve Rouge.

Autome dépenne n'a été faite pour l'Annam où un débarquement n'est pas à craindre, par suite des difficultés du terrain. Le bombardement du littoral de cette région serait, d'autre part, de la plus parfaite inutilité vis à part Tourane, c'est à peine si la côte compte deux petits ports situés à des distances considérables des villes de l'intérieur.

Les défenses militaires à Madagascar. — Il est seulement demandé pour notre grande colonie de l'Afrique orientale un crédit supplémentaire de 194.000 francs.

Cette somme est destinée à l'entretien d'une seconde batterie de campagne envoyée à Diego-Suarez, au mois de mai dernier.

Le total des crédits supplémentaires s'élève, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à 6.107,600 francs, pour toutes nos colonies.

Cette somme vient en addition des crédits précédemment allués par la loi des finances du 30 mai 1899.

E. L. B.

On dit...

Anniversaire. — Le 12 novembre dernier était le cinquième anniversaire de la mort de Washington, le libérateur de l'Amérique, et des Américains cherchent à donner un appui moral à la lutte héroïque que l'Angleterre poursuit au Sud de l'Afrique !

***

Un centenaire. — Il vient de mourir à Cavaiac (Aveyron), le sieur Joseph Veyssiny, âgé de 100 ans. Ses facultés intellectuelles n'étaient pas affaiblies, malgré son grand âge. Depuis 3 mois, il ne buvait que du lait.

***

Le droit de l'homme. — La cour suprême de New-York vient de condamner M. Max Abbe à 10.000 dollars de dommages, parce qu'il avait écrit dans une lettre que son frère Richard n'était rendu coupable d'adultère.

***

Le féminisme en marche. — A Petersbourg, les dames auteurs et journalistes ont décidé de fonder un Syndicat des femmes de lettres russes, dont les statuts sont calqués sur ceux du Syndicat des écrivains et journalistes de province.

La Protection des mères

Notre éminent confrère Paul Strauss, directeur de la *Revue Philanthropique*, vient de consacrer un article des plus intéressants à la protection des mères.

Partant de cette attristante constatation que la France se dépeuple, M. Strauss examine certains côtés de ce problème complexe et en signale les atténuations possibles.

Les accidents de maternité sont fréquents, la mortalité des enfants du premier âge est inquiétante pour l'avenir de notre pays. Il y a là des forces perdues qu'il faut chercher à conserver.

La première des choses devrait préoccuper le législateur est la protection des mères. M. Strauss dit à ce sujet :

« De nombreuses propositions ont été faites par MM. de Mun, Emile Brouse, Lavy, Dron, Ferroul, Paul Lafargue et Jourde ; elles ont finalement échoué. Eu première lecture, lors de la proposition de loi réglementant le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, le principe de l'interdiction du travail industriel pour les nouvelles accouchées pendant quatre semaines fut voté ; sur le rapport de M. Richard Waddington ; cette disposition ne fut pas maintenue en seconde délibération. Le substantiel rapport de M. G. Dron sur les propositions Dron et Brousse n'eut pas une meilleure fortune et les choses restèrent en l'état.

Et pourtant le repos consécutif à l'accouchement, proclamé par la Conférence de Berlin, est inscrit dans la plupart des législations étrangères : Belgique, Hollande, Portugal, Suisse, Allemagne, Autriche-Hongrie, Norvège. Il est vrai qu'en Allemagne et en Autriche-Hongrie le repos obligatoire a pour compensation légitime l'action d'une indemnité d'assurance.

Nous croyons qu'en effet la prohibition pure et simple du travail pendant une période déterminée, soit avant, soit après l'accouchement, comporte nécessairement l'allocation d'une indemnité compensatrice. C'est évidemment la difficulté maîtresse qu'il convient de résoudre pour réaliser effectivement, et sans inconvénients graves, cette mesure de prévention maternelle ».

***

A quel moment doit s'ouvrir la période du repos légal ?

Suivra-t-elle la délivrance ou la précédera-t-elle ?

Notre confrère rappelle à ce sujet la législation suisse qui ordonne un repos de deux semaines avant les couches et une période de six semaines après.

Les observations et des pesées établissent que les enfants dont les mères se sont reposées *avant leurs couches* ont une avance d'environ 300 grammes sur ceux dont les mères ont continué leur labeur jusqu'au terme.

Quinze jours d'interdiction de travail avant l'accouchement constituerait déjà un progrès considérable.

Quant au repos après l'accouchement, il est aussi nécessaire.

En 1890, à la Conférence de Berlin, quinze nations représentées émirent le vœu que les femmes accouchées ne soient admises dans les ateliers de fabrique que quatre semaines après les couches.

Ce vœu a été transporté à Chiveley, du côté de Colenso.

M. Strauss rappelle que MM. Gustave Dron et Brousse proposèrent l'un et l'autre, avec des variations de détails, l'allocation d'une indemnité mise à la charge des caisses de maternité.

Le budget de ces caisses devant être alimenté moitié par l'Etat et moitié par la Commune et le Département.

Depuis le 15 juillet 1893, en vertu de la loi sur l'assistance gratuite, les femmes en couches sont assimilées à des malades.

Tous les malades nécessiteux sont obligatoirement secourus au point de vue médical et pharmaceutique.

L'évolution serait de passer du régime de l'*assistance* obligatoire à celui de l'*assurance* obligatoire.

Les femmes en couches bénéficieraient de cette transformation.

Elles suivraient le sort des malades ordinaires.

En attendant, il y a lieu de constituer les caisses d'assistance maternelle avec la triple participation indiquée par M. Dron, de l'Etat, des départements et des communes.

M. Strauss examine ensuite quelle sera la dépense de cette extension des services d'assistance. Il dit, à ce sujet :

« Dans son rapport devant la Chambre en 1892, l'honorable M. G. Dron avait essayé de le prévoir d'une manière très approximative. En se référant au dénombrement de 1886, il avait estimé à 225,000 le nombre des accouchements en cause, soit : pour les indigentes proprement dites, 60,689 ; pour les ouvrières de l'industrie, 119,281 ; pour les mères de famille ayant au moins quatre enfants, environ 50.000 ; avec une indemnité moyenne d'un franc par jour pendant quatre semaines, la dépense probable était de 1.437,000 francs.

D'après la statistique de 1890, le nombre des accouchements des trois catégories susmentionnées est de 223,000 ; le nombre des accouchements près M. Dron, il y aurait à indemniser ou à secourir un peu plus du quart des femmes accouchées.

Notre confrère estime que cette prévision de dépenses est plutôt exagérée car il faut tenir compte des secours alloués à un très grand nombre de mères secourues ou indemnisées.

Quoiqu'il en soit, cette dépense s'impose au double point de vue national et humanitaire.

JEAN DU NORD.

La démission de M. Clémenceau

L'*Aurore* publie la note suivante :

Des amis de Vaillant, lorsque par le départ de Clémenceau, nous dont les deux chemins se sont séparés et se sont quelque chose de sur la ligne.

« Votre silence, me disent-ils, serait pour nous la preuve que M. Clemenceau a jugé de sa dignité et aux respect ou ses idées, qui coulent notre, de ne pas rester plus longtemps avec vous. »

Il ne m'appartient pas de donner plus d'explications que Clémenceau n'a jugé à propos d'en donner lui-même. Ce que je puis affirmer, c'est que la séparation qui vient d'avoir lieu, et, je le répète, à mon très grand regret, n'est en aucune façon de nature à modifier les sentiments d'affection et d'estime que nous avons eu pour lui toute la vie, et que j'aurai toujours, sans rien changer à son programme, à combattre pour la Justice et pour la Liberté.

Ernest VAUGHAN.

Le *Voltaire* croit, lui, que la démission de M. Clémenceau a été motivée par le caractère qu'avait pris la polémique de M. Urbain Gohier.

D'ailleurs, nous apprenons que cet ex-ligueur du notre confrère, ont dû s'apercevoir, en lisant les derniers articles de M. Clémenceau et ceux de M. Urbain Gohier, que l'accord n'existait plus depuis quelque temps entre nos deux éminents confrères.

La dépopulation de la France

M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, va saisir le parlement, d'une façon pratique, de la grave question de la dépopulation française.

Au dernier banquet des maires du canton de la Côte-d'Or, l'honorable sénateur a annoncé, en effet, son intention de commencer une campagne parlementaire pour la solution de cet inquiétant problème et de demander au gouvernement et aux Chambres d'adopter des avantages importants à tous les citoyens qui auront donné à la patrie d'enfants à la patrie.

« Parons au danger qui nous menace, a dit M. Piot, par des mesures hostiles et le fait, et intimes contre la supériorité armenque chaque chose croissante de nos voisins et de nos adversaires. »

Le sénateur de la Côte-d'Or pense qu'il pourra réunir sur ce terrain patriotique les sénateurs et les députés de toutes les opinions.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

DANS LA NATALIE

Une dépêche de Chieveley, en date du 14 décembre, parle d'un engagement qui s'est produit le même jour dans ces parages :

Les Anglais de la brigade Wolfe, ayant pris une nouvelle position, a ouvert aujourd'hui le feu sur toute la ligne, frappant tout d'abord les fortifications blanches, puis les tentes et les hauteurs fortifiées, ce qui a obligé les Boers à se rassembler plus loin dans la plaine.

Le feu de l'artillerie a été fort vif et porté ensuite sur le kraal des Boers. Plusieurs obus ont éclaté au milieu des huttes.

Enfin, le tir a été dirigé sur Grobler's Kloof où les Boers avaient cherché un refuge.

Le feu Wolfe a reçu deux quelques obus.

Le pont des pieions est toujours intact ; mais comme des détachement boers ont été remarqués près de cependant, l'artillerie a tiré de nouveau quelques projectiles de ce côté, dans la crainte qu'ils n'aient l'intention de le faire sauter.

Le camp de Frère a été transporté à Chieveley, du côté de Colenso.

D'après le *Daily Telegraph*, les Boers ont deux canons du Transvaal, un hotchkiss et un hotchkiss qui continuent à bombarder Ladysmith. Leurs retranchements s'élèvent sur plusieurs milles, depuis le cours de la Tugela jusqu'à l'extrémité des collines se dirigeant vers l'est d'un côté, et jusqu'à une distance égale, à l'ouest de Colenso, de l'autre. Les deux principaux camps sont Grobler's Kloof et Bulwan.

Le bombardement des Anglais a tué vingt Boers; ceux-ci mettent des canons du Cronust en position pour défendre le passage du fleuve à Colenso.

Une brigade anglaise disparue

Liverpool, 19 décembre, 12 h. 35. — Les correspondants à Londres du *Manchester Guardian* et de la *Liverpool Post* ne font l'écho du sentiment d'anxiété qui existe à Londres au sujet de la brigade Clery. En effet, le général Clery qui, on se le rappelle, devait, le 15 courant, tournant probablement par Weenen, pendant que Buller attaquait de front, n'est même pas mentionné dans la dépêche de Buller annonçant cet échec. Qu'est donc devenu Clery ? L'absence totale de nouvelles a son égard est d'autant plus singulière que dans la dépêche reçue, selon le *Liverpool Post*, dans laquelle avant la bataille, le général Buller se référait sans doute à Clery, qui devait se porter sur le flanc gauche des Boers, tandis que Buller les tenait pointement occupés à la Tugela ?

Bruit du passage de la Tugela

Londres, 19 décembre, 4 heures. — La *Daily Mail* agent annonce sous réserves, dans une édition spéciale, que la général Buller avait traversé la Tugela après un vif engagement et que les communications de lord Buller étaient coupées, le War Office refuse de confirmer ou de démentir ces nouvelles.

Le lord-maire de Londres dément avoir reçu une dépêche lui annonçant le passage de la Tugela, après une nouvelle tentative du général Buller.

De toutes les nouvelles publiées par les journaux sur le combat de Colenso il ressort clairement une chose, dit la *Westminster Gazette*, c'est que les quatre brigades du général Buller ont pris part à l'action.

La situation critique à Kimberley

Londres, 19 décembre. — Le *Times* (2e édition) publie la dépêche suivante du camp de la Modder River en date du 17 décembre :

« Kimberley a profité de l'éclipse de lune pour nous envoyer plusieurs messages héliographiques.

« La situation militaire en est à une impasse complète. Les Boers en profitent pour augmenter leurs forces et étendre leurs retranchements sur leurs deux flancs, mais ils ne peuvent attaquer nos positions.

« De notre côté, nous ne pouvons tourner le flanc de l'ennemi qui donne sur la rivière vers l'Est, et où les Boers ont une ligne continue de retranchements.

« Le seul désavantage du côté boer est que les vivres et les munitions sont rares.

« Rien n'a été tenté hier de part et d'autre. »

Le général French en retraite

AU SUD DU FLEUVE ORANGE

Londres, 19 décembre. — On télégraphie de Naauwpoort, au sud du fleuve Orange, que le général French, qui opérait au-dessous de Colesberg, a été obligé d'évacuer les hauteurs de Van Roop, par suite de l'infériorité de son artillerie.

Vendredi dernier les Boers avaient hissé de gros canons sur les collines qui dominent cette position. Depuis ce moment, le combat d'artillerie avait eu lieu entre les deux troupes, mais samedi soir le général French décida de battre en retraite. Les canons anglais étaient incapables de lutter avec les canons Boers qui portaient plus loin et étaient hors de leurs atteintes. De plus, les éclaireurs anglais ne pouvaient s'écarter de la colonne sous peine en danger d'être immédiatement enlevés.

Dans ces conditions le général French, craignant toujours d'être cerné, a préféré se replier sur Arundel, qui lui servait de base d'opération.

Ce mouvement s'est effectué sous une grêle de projectiles ennemis.

Le général French ne possède que des troupes de cavalerie et d'infanterie montées dont les évolutions sont très difficiles dans ce pays de montagne.

On dit que les Boers sont déjà au nombre de plus de 2,000 aux environs d'Arundel.

A LADYSMITH

L'inaction du général White

Les troupes épuisées par le blocus

Le très compétent critique militaire du *Daily Chronicle* constate que Ladysmith n'est qu'à dix-sept kilomètres de Colenso.

Le général White a été mis complètement au courant des intentions du général Buller : la garnison a entendu le fracas de la bataille dont son sort dépendait, et cependant rien n'a été fait de ce côté pour inquiéter l'ennemi.

Le général White dispose de deux brigades d'infanterie, de six batteries de campagne et de deux batteries de montagne, de l'artillerie du Natal, de canons de la marine, d'une brigade de cavalerie, d'infanterie montée, du régiment des chevau-légers et enfin de divers corps coloniaux. Son inaction indique évidemment que les hommes et les chevaux sont réduits à un état d'épuisement par le blocus qu'il leur est impossible de participer aux travaux de l'armée de secours.

A titre de curiosité, disons qu'un télégramme adressé au *Daily Telegraph*, le soir de la bataille, vendredi à 6 h. 30, du camp de Chieveley n'a été distribué que lundi matin, à 7 heures. Le récit du combat avait été complètement délignré par la censure.

APPEL DES RÉSERVES

Londres, 19 décembre. — Le War Office a lancé hier soir dernier un appel sous les drapeaux toutes les réserves sans exception.

Conseil des Ministres

Paris, 19 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La délibération a pris fin à 11 heures.

Les ministres se sont occupés des affaires courantes ainsi que de la discussion du budget qui se poursuit devant la Chambre.

M. Pierre Baudin a fait connaître le résultat de la première enquête qu'il avait ordonnée sur la catastrophe de Montmorcau.

M. Baudin a fait signer un décret portant modification du décret d'organisation des Ecoles des mines et des ponts et chaussées.

MM. de Galliffet et Waldeck-Rousseau ont fait connaître le sens des déclarations qu'ils feront, le premier en réponse à une question de M. Morinaud à la Chambre, le second au Sénat en réponse à une question de MM. Guérin et Thévenet.

L'ARRESTATION de M. Marcel Habert

Paris, 19 décembre. — M. Marcel Habert était réfugié à Bruxelles. Il a quitté Bruxelles, hier, dans l'après-midi, et est arrivé dans la nuit à Paris. Il a passé la nuit chez Mr Bertrou, son avocat, a été embrassé se mère et de la, après avoir déjeuné en compagnie de celui, il s'est rendu à la Haute-Cour ; à midi 40 il entrait en fiacre, dans la cour du Luxembourg avec Mr Bertrou.

Aussitôt arrivé au Sénat, M. Marcel Habert est monté avec Mr Bertrou jusqu'à la galerie des Bustes où M. Mouquin, qui attendait son tour de parolre devant la Haute-Cour, s'est approché de lui et lui a dit :

— Monsieur Habert, j'ai l'ordre de vous arrêter, ordre que j'ai reçu du président de la Haute-Cour.

M. Habert a répondu :

— Monsieur je regrette beaucoup de ne pas me laisser arriver sur vous. Mais j'ai le droit de vous rappeler que je suis couvert par l'immunité parlementaire. Il vous faudrait d'abord obtenir un vote de la Chambre.

M. Mouquin qui n'était pas à discuter a conduit M. Marcel Habert en cellule.

DANS LES COULOIRS de la Chambre

L'incident sensationnel de la journée a été, on le devine, la réapparition inattendue de M. Marcel Habert et l'on devine par quels commentaires passionnés elle a été accueillie. Quelques instants après l'ordre d'arrestation donné par le président de la Haute-Cour a eu lieu la mise en arrestation de M. Marcel Habert au greffe de la Haute-Cour.

Bientôt, on apprenait que M. Castelin allait déposer une demande d'interpellation pour proposer un ordre du jour de gouvernement. Vers cinq heures, on voit tous les ministres présents dans la salle des séances : MM. Caillaux, Jean Dupuy, de Lanessan et Pierre Baudin quittent ensemble cette salle à la suite du président du conseil.

Le procureur général venait d'arriver au Palais Bourbon pour mettre le gouvernement au courant de l'incident et prendre ses ordres. Une sorte de conseil qui dura une demi-heure, fut tenu par les ministres. Aussitôt après, le procureur général quittait le Palais Bourbon et les ministres rentraient en séance sans qu'on rien ait transpiré des décisions prises. Mais une dernière surprise nous était réservée à la fin de la séance au moment où le président annonçait le dépôt d'une interpellation de M. Castelin, celui-ci déclarait qu'il la retirait.

On fut une surprise et aussi une déception.

Les amis de M. Castelin expliquaient que c'est sur leurs instances que le député de l'Aisne n'est ainsi déroulé lui-même au débat qu'il semblait vouloir provoquer. Ils ont estimé qu'il valait mieux attendre de plus amples renseignements et être fixé sur les suites de l'incident.

Il est donc difficile de dire si demain le cas de M. Marcel Habert sera porté à la tribune.

Transfert à la Santé

A 8 heures du soir une voiture cellulaire est venue chercher M. Marcel Habert au quartier du Luxembourg pour le conduire à la prison de la Santé.

LA HAUTE-COUR de Justice

AUDIENCE DE MARDI

Paris, 19 décembre. — La Haute-Cour a ouvert son audience à midi.

Le procureur général, MM. Deroulède, Buffet, Dubuc et Cailly sont absents.

Les témoins Grasset, et Tardif, qui ravitaillèrent les enfermés du fort Chabrol, sont confrontés avec l'agent Duret qui, disent-ils, tire sur eux.

Ce dernier témoin confirme sa déposition. Guérin, en posant des questions à ce témoin provoque un tumulte.

M. Marcel HABERT

Me Bertrou — Je demande la parole. M. le président, le coup de trompe de M. l'huissier Dupuis a été entendu. M. Marcel Habert est ici présent. Il demande à comparaître.

Le président — M. Habert sera écroué.

Me Reuillier — Il est impossible de faire arrêter Marcel Habert sans l'autorisation de la Chambre.

Le président — Faites venir un autre témoin.

Plusieurs témoins viennent contredire les dépositions des agents de la Sûreté chargés de la surveillance du Grand-Occident.

VIF INCIDENT

A ce moment un incident se produit.

M. Le Pluy, sénateur, s'adresse à ses collègues des avocats avec les accusés nous comprichent d'entendre s. Cette réflexion vise le fait qu'un des avocats, M. Quentin, est allé s'entretenir avec MM. Baillière et et Barillier.

Me Quentin — Je demande la parole.

Le Président — Vous ne l'avez pas.

Me Quentin. — Nous demandons à être respectés.

R. Barillier proteste au milieu du bruit (Tumulte prolongé).

Me Lelievre. — Il n'est pas possible qu'on laisse les accusés nous insulter.

M. Baillière proteste à son tour.

L'avocat-général Fournier, qui remplace le procureur-général, dit qu'il va être obligé de prendre des réquisitions.

M. Dupuis-Savoye. — Je demande à M. le président de ne pas laisser les avocats insulter un membre de la Haute-Cour.

Le Président — Le sénateur de Lauvay. — C'est le membre de la Haute-Cour qui a commencé.

M. Favocat-général Fournier. — Je requiers l'expulsion contre les accusés Barillier et Baillère, qui ont troublé l'audience, sauf à demander une peine s'ils ont renouvelé des paroles délictueuses.

Me Quentin. — Il vient de se produire un incident qui a causé une émotion indicible parmi les accusés et même parmi les avocats. C'est l'arrivée de notre ami Marcel Habert. Je l'ai annoncée à Bertrou, et c'est alors qu'on m'annonce m'a interpellé. Je lui ai reconnu, car ma dignité y était intéressée. Barillier n'a fait que me défendre, et si vous prononcez un exclusion, il faudrait nommer la mienne. J'attends la decision ne la Haute Cour, et si jedois comparaître devant elle comme accusé, je demanderai la parole.

M. Savary — Je demande que l'incident soit clos et que l'audience continue. (Très bien).

Le Président. — J'adresse aux membres de la Haute-Cour. Je vous en conjure, il faut vous abstenir de tout semblant de manifestations. L'incident est clos.

Suite des témoins à décharge

M Mouquin, sous-directeur de la police municipale, relatif la déposition du sieur de M. Lépine que la manifestation du 20 août.

M. Pozzien, rédacteur à l'*Intransigeant*, croit que Guerin a dû tirer à blanc sur les agents, car s'il eût tiré à balle, il les eût atteint tant il est adroit tireur.

L'audience, suspendue à 2 h. 30, est reprise à 3 h. 30.

Plusieurs témoins disent que M. Barillier est un bon républicain et que M. Déroulède n'a jamais parlé avec les monarchistes.

NOUVEL ACCIDENT

Me Faye fait remarquer que M. Thévenet a quitte le Sénat et demande sa déchéance.

Me Ménard réclame la suspension de l'audience et refuse de poser des questions au témoin suivant.

M. Guérin, sénateur, demande qu'on en finisse avec l'incident en statuant sur les conclusions de la défense.

Le témoin se retire ; d'autres sont appelés.

Me Ménard refuse encore de lour poser des questions et le président lui donne la parole pour développer ses conclusions.

Me Cheau se plaint qu'on ait arrêté M. Marcel Habert.

Me Devin demande de nouveau la suspension de l'audience et la déchéance de M. Thevenet.

M. Fournier, avocat-général, s'en rapporte à la Haute Cour.

M. Fallières. — La Haute-Cour en délibérera.

L'audience publique est renvoyée à demain midi et la Haute-Cour se retire en chambre secrète où elle reposose toutes les conclusions à mains levées.

Physionomie de la Haute-Cour

Paris, 19 décembre. — Nous avons eu aujourd'hui un joli coup de théâtre : M. Marcel Habert s'est présenté à la Haute-Cour et a demandé à comparaître devant elle.

L'audience s'était ouverte à midi en l'absence de cinq accusés : MM. Paul Déroulède, Buffet, Dubuc, Dunel et Cailly, de deux sénateurs, MM. le général Billot et Baudeau et du procureur général, atteint d'une légère attaque de grippe.

On venait de procéder à une confrontation entre les ravitailleurs du fort Chabrol et plusieurs agents de la Sûreté, les premiers soutenant qu'ils ont essuyé quatre coups de revolver, les autres affirmant qu'ils n'ont pas reçu quand tout à coup on nous annonce M. Barillier, l'un